



Vendredi 27 mars 2020

Monsieur le préfet Haute Garonne

Objet : interdiction des marchés de plein vent toulousains

Monsieur Le Préfet,

Nous avons connaissance, de votre réponse à Mr le Maire de Toulouse et Président de la Métropole concernant la demande de dérogation qu'il vous a adressée concernant la tenue des marchés de plein vent toulousains.

Nous saluons la démarche du Maire Président auprès de vous, mais déplorons que vous ne considériez pas l'importance de cette demande.

Un bon nombre de toulousains auront de grosses difficultés à s'approvisionner en fruits et légumes frais, ce qui constitue un gage sanitaire essentiel pour que chacun renforce son immunité et lutte ainsi contre cette pandémie.

Dans la mesure où les petits commerçants respectent les règles d'espacement, de cheminement et servent les clients (ce qui pouvait être constaté samedi dernier notamment sur le marché bio du Capitole), la vente sur les marchés de plein vent présente beaucoup moins de risque que les marchés couverts et supermarchés.

Ils complètent de manière efficace les autres offres d'approvisionnement très locales (superettes, supermarchés) qui ont la vertu de limiter les déplacements à la proximité, et qui ne pourront suffire sans cela. En outre les petits marchés de plein vent sont vitaux dans des zones mal desservies.

Ce sont de nombreux petits producteurs et commerçants qui vont se trouver en très grande difficulté, tout le fruit de leur travail et production risquant d'être jeté !

La FNSEA, et d'autres organisations professionnelles établissent actuellement des cahiers de bonnes pratiques respectueuses des conditions sanitaires, donnant multiples solutions :

Fonctionnement par commande récupérée en "drive de plein air", délimitation des marchés avec contrôle d'accès à l'entrée limitant le nombre d'acheteurs aux possibilités de régulation des files...Des solutions simples sont possibles.

De plus aujourd'hui nous apprenons par la Dépêche : la préfète de l'Ariège, Chantal Mauchet, a donc examiné les demandes de dérogation déposées par les maires du département souhaitant maintenir ce rendez-vous hebdomadaire avant de signer, ce mercredi après-midi, un arrêté préfectoral citant les quinze communes où les marchés alimentaires vont pouvoir se tenir dans les prochaines semaines. Des manifestations où, cependant, le "respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites barrières" devra être la norme. Nous avons donc aujourd'hui 15 marchés ouverts en Ariège, 53 dans l'Aude, dans le calvados 10 communes se sont vu attribuer des ouvertures dérogatoires et bien sur la liste est longue.

Monsieur le préfet, nous vous demandons, en conséquence, de tout mettre en œuvre le plus rapidement possible avec vos services, pour maintenir la pérennité des marchés de plein vent, et montrer ainsi votre considération et appui aux petits producteurs qui en ont grandement besoin.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'expression de nos remerciements et sincères salutations

Le syndicat SUD  
Sections mairie de Toulouse et Toulouse Métropole